

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

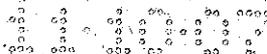
Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

**2007.10.05 – Salon « Métiers d'art à Versailles Grand Parc – Voyage au cœur de l'art »
- Droit d'inscription des artisans d'art.**

□ M. CONFETTI rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de son action de soutien aux artisans d'art et dans le prolongement de la création du site Internet www.versaillesgrandparc-artisansd'art.com, Versailles Grand Parc



organise le salon « Métiers d'art à Versailles Grand Parc – Voyage au cœur de l'art » les 23, 24 et 25 novembre 2007.

Ce salon se tiendra à l'hôtel de ville de Versailles et sera ouvert au public de 11h à 19h.

La matinée du vendredi (9h-11h) sera par ailleurs réservée aux scolaires, 12 classes seront reçues.

Parallèlement, des conférences seront organisées les samedi et dimanche (programme en cours de finalisation).

La salle de fêtes de l'hôtel de ville de Versailles permet d'accueillir 20 stands de 6 m². Chaque stand pourra être occupé par un ou deux artisans d'art.

Les critères de sélection des artisans d'art retenus pour le salon ainsi que son organisation ont été définis lors de diverses réunions de travail organisées par la direction du Développement économique depuis le mois d'avril avec des artisans d'art volontaires. L'ensemble des artisans d'art de Versailles Grand Parc ayant été invité à s'inscrire au groupe de travail.

Ainsi, il a été convenu que pour pouvoir participer au salon, l'artisan d'art doit :

- travailler sur l'une des 11 communes de Versailles Grand Parc,
- être inscrit à la chambre des métiers ou à la maison des artistes, ou exercer en profession libérale.

Par ailleurs, une représentation diversifiée des métiers sera privilégiée.

Il a également été convenu qu'une participation financière serait demandée aux artisans d'art afin de les impliquer dans le projet.

Celle-ci a été fixée à 150 € par participant.

L'ensemble des chèques reçu sera encaissé sur présentation d'un titre d'encaissement unique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- 1) *approuve la participation demandée aux artisans d'art d'un montant de 150 € par participant.*
- 2) *dit que les crédits de recettes correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services